

## COMMUNE DE CHANIERS

Séance du 17 mars 2025

Date de convocation: 11/03/2025

Envoyé en préfecture le 19/03/2025 Recu en préfecture le 19/03/2025 Publié le

ID: 017-211700869-20250317-CM20252\_13-DE

Délibération N° 2025/02/013

Nombre de membres:

En exercice:

Présents:

Votants:

21 26 14

27

Quorum:

OBJET: Urbanisme - acquisition de la parcelle

BH 393 Chez Corbin

L'an deux mille vingt-cing, le dix-sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents: PANNAUD Éric, maire; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, GUERIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BOTON Monique pouvoir à MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, MORAUD Laurent pouvoir à WATTEBLED Stéphane, Le MENI Nadège pouvoir à DAVID Claudia, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusée: LATOUCHE Céline.

Secrétaire de séance : TREFFANDIER Nathalie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'envisager l'acquisition d'une parcelle au village de chez Corbin en vue de créer des places de stationnement.

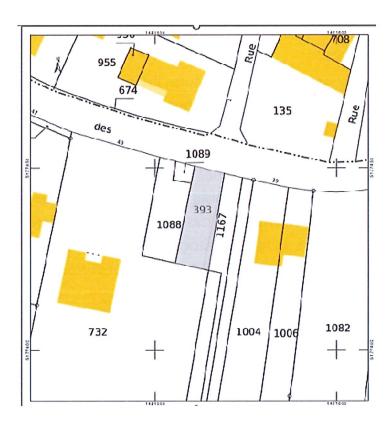
Pour effectuer cette opération, la Commune doit acheter la parcelle BH 393 d'une contenance de 244 m² à un propriétaire, M. CORBINEAU Roland.

Il est convenu avec le propriétaire un achat à l'euro symbolique de la parcelle. Les frais de notaire sont à la charge de la commune. La consultation du service des domaines n'est pas obligatoire.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- -décide l'acquisition de la parcelle cadastrée BH 393 d'une superficie totale de 244 m², appartenant à M. Roland CORBINEAU, à l'euro symbolique. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.
- -autorise M. Eric PANNAUD, Maire, ou M. Jean-Luc FOURRÉ, Maire-Adjoint Délégué, à signer les actes à intervenir.



Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme, Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Nathalie TREFEANDIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication ou notification le